

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 24 Septembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : JACQUET Gérard (Pouvoir à GEROLT Didier), DANJEAN Catherine, CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee (Pouvoir à MANIN Gérard), LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

PROJET D'ACQUISITION DU BATIMENT RPC SUPERFOS – ZA LES BENOITS – RECONVERSION DU BATIMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT SUITE A L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DETR

- a décidé à l'unanimité de valider le nouveau plan de financement prévisionnel présenté et de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, du Conseil Régional de Bourgogne et de l'Etat.
- a décidé de s'engager sur des montants de loyer pour chacune des cellules louées selon les subventions obtenues.
- autorise M. le Maire à déposer les différents dossiers de demandes de subventions.

SEMCODA : AUGMENTATION DE CAPITAL : POSSIBILITE DE SOUSCRIPTION DE NOUVELLES ACTIONS

- a décidé à l'unanimité de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le Conseil d'Administration de la SEMCODA du 26.06.2015.

RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES JEAN DENISET ET RENOVATION DE L'IMMEUBLE CHEVAUCHET :

- MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : AVENANT N°1 – SARL ATELIER 71 – 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX (Suite à l'actualisation du montant des travaux)
 - a validé, par 15 voix pour et voix contre, l'avenant n°1 en plus-value du Cabinet ATELIER 71 – 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX d'un montant de 10 302.70 € HT soit 12 363.24 € TTC conformément au nouveau montant des travaux.
- INFORMATIONS SUR L'INSTRUCTION EN COURS DU PERMIS DE CONSTRUIRE (Architecte des Bâtiments de France, Commissions de sécurité et d'Accessibilité)
 - a pris connaissance des différents avis et a décidé de retirer le permis de construire suite à l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE SEILLE SANE :

- COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SELON LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX ACCORDS LOCAUX
 - a pris connaissance des modalités de répartition des membres du conseil communautaire.
- PROJET DE FUSION ET DE NOUVEAUX PERIMETRES
 - a décidé à l'unanimité d'opter pour le projet de rattachement de la Commune de Romenay à la Communauté de Communes Cuiseaux Intercom' au motif que ce rapprochement semble plus équilibré et logique pour la Commune de Romenay qu'un rapprochement avec la Communauté de Communes des Portes de la Bresse (Ouroux-sur-Saône...).

ACQUISITION D'UN VEHICULE RENAULT KANGOO D'OCCASION

- a décidé, à l'unanimité, de faire l'acquisition d'un Renault Kangoo Express d'occasion pour un montant de 4721.50 € HT soit 5596.50 € TTC.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET COMMUNE

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT

- a approuvé, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes

| | <i>DEPENSES</i> | |
|--------------------------|-----------------|-------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | C/2315 | - 264 000 € |
| | C/2151 | 264 000 € |
| TOTAL | | 0 € |

➤ BUDGET COMMUNE

- a approuvé, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes

| | <i>DEPENSES</i> | | <i>RECETTES</i> | |
|---------------------------|-----------------|-------|-----------------|-------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | C/673 | 500 € | C/7325 | 500 € |
| TOTAL | | 500 € | | 500 € |

| | <i>DEPENSES</i> | | <i>RECETTES</i> | |
|--------------------------|-----------------|----------|-----------------|--------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | C/2041581-49 | - 5200 € | C/2031 | 4650 € |
| | C/2115-19 | 35000 € | | |
| | C/21318-57 | 591616 € | | |
| | C/2132-56 | 100000 € | | |

| | | | |
|--------------|------------|------------|--------|
| | C/2151-49 | 12700 € | |
| | C/2152 | 4650 € | |
| | C/21533-49 | 5200 € | |
| | C/2182-21 | 5600 € | |
| | C/2184-21 | 1000 € | |
| | C/2313-27 | - 33216 € | |
| | C/2313-56 | - 100000 € | |
| | C/2313-57 | - 600000 € | |
| | C/2315-49 | - 12700 € | |
| TOTAL | | 4650 € | 4650 € |

PROJET DE CONSTRUCTION DU FUTUR EHPAD AU LIEUDIT « LE CHAMP BRESSAN » ET ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DE M. ET Mme FAVRE André : DESIGNATION DU CABINET BERTHET LIOGIER CAULFUTY – 71530 CRISSEY – POUR EFFECTUER LA DIVISION CADASTRALE ET LE BORNAGE

- a décidé, à l'unanimité, dans le cadre de l'acquisition par la commune de terrain au lieudit « Le Champ Bressan » auprès de M. et Mme FAVRE André pour la construction du futur EHPAD, de désigner le Cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY – 71530 CRISSEY pour effectuer la division cadastrale et établir le document d'arpentage correspondant.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider le devis correspondant d'un montant de 650 € HT soit 780 € TTC.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA COMMUNE DE JOUVENCON ET LA COMMUNE DE ROMENAY (LOCATION DU BROYEUR A BRANCHES)

- a décidé à l'unanimité, d'approuver le principe d'une mutualisation entre la commune de Romenay et la commune de Jouvençon pour l'utilisation par cette dernière du broyeur à branches appartenant à la commune de Romenay.
- dit qu'une convention de mutualisation sera signée entre les deux communes et définira les modalités de ladite mutualisation.

CIMETIERE COMMUNAL :

➤ **INSTAURATION D'UN TARIF POUR LES CONCESSIONS D'UNE DUREE DE 15 ANS (A LA DEMANDE DES ADMINISTRES)**

- a décidé, à l'unanimité, d'ajouter un tarif complémentaire de concession au cimetière, applicable à compter du 01.10.2015, pour les concessions d'une durée de 15 ans (70 € pour un emplacement)

➤ **MODIFICATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE CONCESSIONS EXISTANTES (URNES SUPPLEMENTAIRES) A LA DEMANDE DES ADMINISTRES**

- a décidé, à l'unanimité, d'accepter la vente d'emplacements supplémentaires (selon les tarifs de concessions définis) au sein de concessions déjà existantes (si l'espace et la superficie de la concession concernée le permettent) pour y accueillir des urnes supplémentaires (au plus trois urnes supplémentaires).
- précise que le règlement du cimetière sera modifié et adapté en conséquence.

FEU D'ARTIFICE DU 14.08.2015 : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES REPAS DES ARTIFICIERS

- a décidé, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de repas des artificiers présents lors du feu d'artifice du 14.08.2015, qui s'élèvent à la somme de 45.50 €.

SIVOM DU LOUHANNAIS : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

- a approuvé, à l'unanimité, le rapport relatif au prix et à la qualité du service public du SIVOM du Louhannais pour l'année 2014.

RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- a approuvé, à l'unanimité, le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2014.

PROJET D'INSTALLATION D'UNE ALARME A LA SALLE SOCIO-CULTURELLE : ETUDE DE DEVIS

- a décidé de surseoir à statuer.

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire modificatif n°1 déposée par M. GEOFFROY Mathieu et Mlle BERNISSON Amélie pour des travaux de modification d'ouvertures sur leur garage situé « 1971, Impasse de la Plaine ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. MAILLOT Alain pour la construction d'un abri de jardin + cave sur sa propriété située au lieudit « La Verchère - 4, Rue du 19 mars 1962 ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par la SCI du Château de la Serve pour des travaux de restauration et de remplacement de 2 portails sur sa propriété située « 1, Place Orientale ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de la nomination de Mme Corinne TROCELLI à compter du 15.09.2015 en qualité de régisseur du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire en remplacement et à la demande de M. Guillaume RENOUD.
- des nouveaux règlements du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire et des nouveaux horaires de permanence pour la vente des tickets.
- de la lettre de M. le Ministre de l'Intérieur au sujet de l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile.
- du courrier du Conseil Départemental relatif à la Maison du Grainetier.
- du courrier de la Direction des Routes et des Infrastructures nous informant que notre projet de radar pédagogique mobile n'est pas éligible au titre des amendes de police (seuls les radars pédagogiques fixes sont subventionnables).
- des statistiques des Journées Européennes du Patrimoine 2015 au Musée du Champ Bressan.
- du compte-rendu des Journées Européennes du Patrimoine 2015 par Gérard JACQUET.
- du compte-rendu du contrôle effectué le 25.08.2015 par la Direction Départementale de la Protection des Populations sur l'aire de jeux aux abords de la salle socio-culturelle.
- du courrier de Mme Marie-Odile ROUX relatif au projet de vente de son immeuble situé Place Occidentale à Romenay.
- du compromis de vente signé le 22.09.2015 à l'étude PERRAULT et PERE de Romenay entre la Société RPC SUPERFOS et la Commune de Romenay.
- du devis du garage BOURCET de Louhans d'un montant de 2029.80 € TTC pour le remplacement des 4 pneus du camion benne de la commune.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

